

## → numéros utiles

### NUMEROS D'URGENCE

Ces numéros sont des appels gratuits

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112

### NUMEROS LOCAUX

Pompiers	04 70 34 18 18
Gendarmerie	04 70 35 57 00
Police nationale	04 70 46 63 28
Police municipale de Moulins	04 70 48 50 03
Police municipale d'Yzeure	04 70 48 53 45
Police municipale d'Avermes	04 70 46 55 03
Préfecture de l'Allier	04 70 48 30 00

Credit photos : iStock©, Ingram©, Fotolia© : Liv Friis-larsen, S. Perov, Edbockstock, Olgali.S, Jiew Wan Tan, A. Limon, Bluepicture, Ellebasy, O. Radian-Alexandru, Strah, Herreneck, G. Vallee, T. Planche, D.Cervo, Clack, Monkey Business, P. Pazzano, M. Natale

c-toucom (Moulins) 04 70 44 66 28 • octobre 2009



## PETIT GUIDE PRATIQUE → contre le vol & le cambriolage



[www.agglo-moulins.fr](http://www.agglo-moulins.fr)

**Moulins  
Communauté**  
*Ensemble, construisons notre avenir*

Pierre-André PÉRISSOL  
Président de Moulins  
Communauté  
Député de l'Allier



La sécurité représente un enjeu déterminant pour le citoyen et appelle des réponses de la part des responsables politiques. Ce guide pratique a pour vocation de vous apporter, habitants de l'agglomération moulinoise, des conseils utiles pour assurer votre sécurité et celle de vos proches.

La sécurité des personnes et des biens est un droit fondamental pour tous, sur l'ensemble du territoire de Moulins Communauté.

Ce guide contient donc des recommandations simples, qui pourront peut-être même paraître évidentes pour certains d'entre vous, mais l'expérience nous démontre que le bon sens reste notre meilleur gage de sécurité.

Nombre d'infractions pourraient être évitées par une plus grande mobilisation. Bien vivre dans notre agglomération est l'affaire de tous. Pour notre part, nous assurons les devoirs qui sont les nôtres, mais pour que la sécurité règne, nous avons besoin de l'implication nécessaire de chacune et chacun d'entre vous.

Ensemble, soyons vigilants !

## → sommaire



**vosre logement**  
• 2-3



**vosre voiture**  
• 4-5



**vosre commerce**  
• 6-7



**vosre mobile**  
• 8



**vosre accès Internet**  
• 9



**opération tranquillité vacances**  
• 10



### → Equipez vosre porte



d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

**Les barreaux ou volets** sont conseillés sur les portes d'entrée vitrées.

→ **Attention aux issues** : veillez à la bonne fermeture des portes et des fenêtres (fermez toujours à double tour, même pour une courte absence).

→ **En cas d'absence**, demandez à une personne de vosre entourage de relever vosre courrier ou faites le suivre.

→ **Vérifiez l'identité** de la personne qui frappe à vosre porte en demandant à voir sa carte professionnelle (malgré tout uniforme).

• Soyez vigilants contre le démarchage de services à domicile.

• Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ne vous semble pas clair (sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de 7 jours de réflexion).

• Ne jamais cherchez d'argent liquide pour payer le démarcheur en sa présence...



→ vosre logement



→ **Ne laissez jamais vos clefs** dans des endroits accessibles (sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleurs, en vue sur un meuble avec la fenêtre ouverte...).

- Ne mentionnez jamais vos nom et adresse sur votre trousseau.
- Changez verrous et serrures en cas de perte ou de vol de vos clefs.

→ **Ne laissez pas de message téléphonique** spécifique sur le répondeur indiquant votre absence ou transférez vos appels... Beaucoup de cambrioleurs téléphonent avant de passer à l'action. Conservez à proximité les numéros d'appel utiles.

→ **Conseils à l'attention du voisinage :**



laissez une apparence habituelle à votre habitation (demandez à une personne de votre entourage de relever votre courrier, d'ouvrir et fermer vos volets...)

- pensez à laisser vos coordonnées de villégiature
- si vous êtes en logement collectif, prévenez le gardien de votre immeuble de votre absence.



→ **Ne gardez pas chez vous** d'importantes sommes d'argent, même dans les cachettes que vous jugez introuvables.

- ne conservez aucun objet de valeur, argent, bijoux ou chéquier dans un appartement inoccupé.
- répertoriez vos objets de valeur (au besoin, prenez-les en photos) et notez-en les signes distinctifs

→ **Rangez les tables et chaises de jardin, outils, échelles** dans des locaux fermés à clef.

- Ne verrouillez pas vos meubles dont les serrures sont vulnérables pour éviter les détériorations.
- Conservez les factures de vos objets de valeur et des appareils hi-fi et électroménagers.



→ **Ne vous absentez pas** de votre véhicule moteur en route avec les clefs sur le contact.

- Ne cachez pas une clef de réserve dans un endroit jugé « secret » du véhicule (sous un siège, derrière un phare...).
- Afin d'éviter que quelqu'un pénètre dans votre voiture lorsque vous êtes à l'arrêt, verrouillez momentanément les sécurités intérieures des portières.

→ Outre l'application de ces quelques mesures simples, vous pouvez équiper votre véhicule d'un **système de sécurité** (les systèmes d'immobilisations affectent le circuit électrique, les sécurités mécaniques empêchent le vol, les systèmes d'alarme dissuadent le voleur, les systèmes de localisation déterminent avec exactitude l'endroit où se trouve un véhicule, les codes d'identification servent à individualiser le véhicule).







→ **Emportez toujours vos objets**

de valeur tels que sacs à main, chéquiers, appareils photos, vestes...

- Ne laissez pas vos papiers dans le véhicule.
- Ouvrez votre boîte à gants, de manière à laisser apparaître qu'il ne subsiste aucun bien dans celle-ci.
- En cas d'absence prolongée, emportez vos documents de bord.



→ **En cas de vol**, déposez plainte auprès du commissariat le plus proche, faites opposition auprès de la Préfecture qui vous a délivré votre carte grise et permis de conduire.

- La procédure est identique en cas de cambriolage : ne pénétrez pas dans votre véhicule et signalez tous les objets trouvés à l'intérieur.
- Si vous découvrez votre véhicule volé, prévenez immédiatement les services de police et restez à distance.\*

*\*(cf n° utiles au dos du guide)*

→ **Vous vendez votre voiture**,

demandez un chèque de banque pour le règlement

- Lors de l'essai, ne laissez pas l'acheteur potentiel seul dans votre véhicule (si vous quittez le siège conducteur, conservez les clés de contact.
- Une fois la voiture vendue, barrez de 2 traits la carte grise et ajoutez la mention « vendue le... », adressez une lettre de cession mentionnant la date de vente, ainsi que le nom et l'adresse de l'acquéreur, à la Préfecture détentrice de votre carte grise.



→ **Ne centralisez pas l'encaisse** en un seul point de votre établissement.

- Lors de paiement par chèque, relevez systématiquement les références d'une pièce d'identité avec photo, la faire sortir de son étui, pour les anciennes cartes vérifier la présence de rivets.
- Prenez garde aux achats importants réalisés quelques instants avant la fermeture.
- Lors des opérations bancaires (retraits ou dépôts), évitez l'habitude (jour, heure, itinéraire) qui est la meilleure alliée du malfaiteur. Conservez les fonds sur vous en ayant un objet pour créer une diversion (sacoche vide à la main par exemple, un portefeuille vide...).
- Piégez votre encaisse en relevant les numéros d'une liasse de billets.





→ Ayez toujours près de votre **téléphone** le numéro d'appel **de votre commissariat** de police et celui de la police municipale. Le **17** est le numéro d'appel d'urgence.

**17**



→ Soyez vigilant avec les **groupes de personnes** qui tentent de détourner votre attention.

- Ne remettez les clés qu'à vos plus proches collaborateurs.
- Protégez-vous contre les véhicules-béliers en installant des obstacles (bacs de fleurs...), cette mesure requiert l'autorisation de votre mairie.
- Ne tombez pas dans le piège du vol au « rendez-moi la monnaie ».

→ **En cas d'agression**, efforcez-vous d'observer votre agresseur pour en donner un signalement aussi précis que possible, de noter le moyen de fuite et la direction prise par vos agresseurs, de relever la marque, le numéro d'immatriculation, la couleur du véhicule...



- Maintenez les lieux en état jusqu'à l'arrivée de la police afin qu'elle puisse relever tous les indices utiles (empreintes).



→ Méfiez-vous des **périodes où le magasin est vide** de client et votre attention occupée par le rangement ou le décompte de la recette.

- Fermez les vitrines à clés.
- Disposez les produits les plus chers, loin des portes de sortie.



→ **N'exposez pas** inutilement votre téléphone mobile en public

- Ne l'accrochez pas à l'arrière de votre ceinture.
- Dans les cafés, bars, restaurants, ne le laissez pas sur une table ou un siège, ni dans un sac à main ouvert à portée de vue.

→ **Ne laissez pas** votre téléphone mobile à portée de vue **dans une voiture** en stationnement (sur le siège, tableau de bord ou dans le kit mains libres).

→ **Évitez d'emporter** votre téléphone mobile **à la piscine**, lieu privilégié d'action des voleurs durant les périodes de baignade notamment.

→ **Si vous êtes victime** d'un vol, avisez immédiatement votre opérateur depuis un poste fixe pour suspendre la ligne (immédiate selon les conditions prévues par le contrat), indiquez à votre service client le **code IMEI\*** du mobile volé.

→ Attention au **vol à la tire** : une attention particulière est requise dans les foules, aux arrêts de bus, dans les bus et les trains, les discothèques, les magasins ou les files d'attente.

- Déposez plainte au service de police ou gendarmerie le plus proche, muni du code IMEI.
- Si vous avez souscrit une assurance, faites rapidement une déclaration à votre assureur selon les clauses précises de votre contrat.



*\*Code IMEI : notez ce code et le conserver dans un endroit éloigné de l'appareil, c'est un numéro unique qui permettra d'identifier l'appareil volé. Ce code à 15 chiffres se trouve au dos de votre mobile, ainsi que sur l'étiquette de votre coffret d'emballage.*





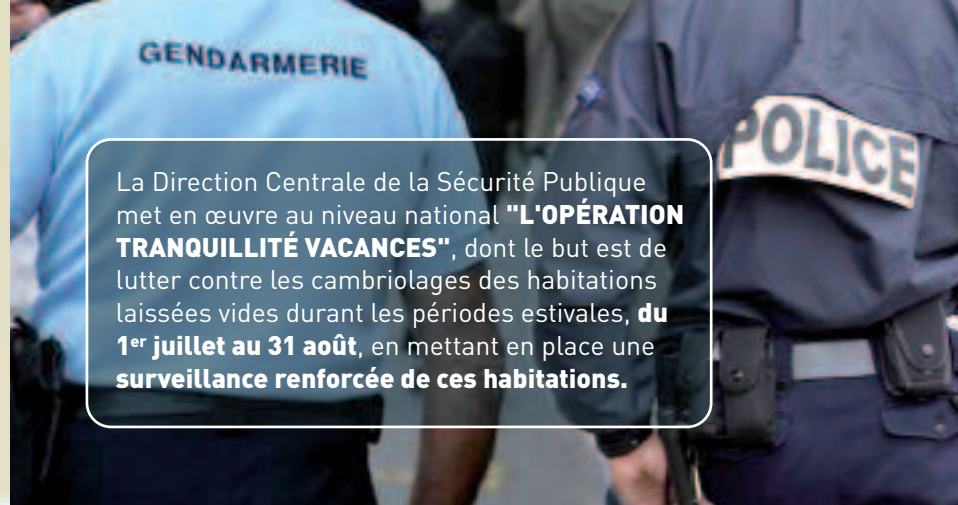


Les achats en ligne, les divertissements, les informations, les échanges, l'autonomie, Internet offrent de formidables opportunités devenant parfois un outil indispensable. Mais Internet, c'est comme tout, cela s'apprend, et bien mieux en famille. Voici d'ores et déjà quelques conseils clés à garder en tête.

1. Internet, ça se partage : mettez l'ordinateur dans une pièce commune.
2. Tout est sur Internet, mais tout n'est pas toujours vrai sur Internet. Aiguiser votre esprit critique.
3. Avant d'acheter un jeu vidéo à votre enfant, pensez à le tester.
4. Internet est tellement captivant qu'il est essentiel d'apprendre à gérer son temps.
5. Pour un enfant, en cas d'image choquante, éteindre l'écran et en parler à un adulte.
6. Attention à ses données personnelles. **On ne donne jamais son nom, adresse ou n° de téléphone.**
7. Vérifiez le caractère sécurisé des sites d'achat en ligne.

### Info, conseils, textes de lois...

vous trouverez dans le site [www.delegation.internet.gouv.fr](http://www.delegation.internet.gouv.fr) : les clés indispensables pour comprendre les enjeux de l'évolution des technologies multimédia ainsi que les risques liés à l'utilisation d'Internet.



La Direction Centrale de la Sécurité Publique met en œuvre au niveau national "**L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES**", dont le but est de lutter contre les cambriolages des habitations laissées vides durant les périodes estivales, **du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**, en mettant en place une **surveillance renforcée de ces habitations**.

→ **Cadre** : Si vous partez au **minimum 7 jours** et si votre logement est inoccupé ou si votre établissement est fermé pendant votre absence, vous pouvez bénéficier de ce service.

→ **Objectifs** : lutter contre la recrudescence des cambriolages et maintenir la tranquillité dans les communes de la circonscription.

#### → **Moyens** :

- Inscription à l'hôtel de police où sont mentionnés nom, prénom, adresse, dates de départ et de retour, coordonnées d'une personne à prévenir en cas de besoin, coordonnées où la personne concernée peut être jointe durant sa villégiature.

- La police vous rappellera alors les consignes pour sécuriser votre habitation.
- Multiplication des rondes, de jour comme de nuit.
- Visites surprises à effet dissuasif.

#### → **Informations complémentaires** :

- Veuillez vous rendre, au moins 48 heures avant le départ, à votre commissariat central, en mairie ou à la gendarmerie (aucune demande tardive, par courrier ou par téléphone ne pourra être prise en considération, et munissez-vous d'un justificatif de domicile).
- Prévenez si vous modifiez la date et/ou la durée de vos congés et de tout retour inopiné.



**NB : VOS VOISINS SONT VOS MEILLEURS GARDIENS.** Il faut s'attacher à développer et entretenir, autant que faire se peut, des relations courtoises, amicales et de confiance entre les habitants d'une même placette, d'un même quartier...

